

radicaux entendent l'application de la justice démocratique. Mais passons.

Ranc, malgré les votes de M. Derégnaucourt et consorts, fut jugé par le conseil de guerre, et condamné par contumace à la peine de mort. Il s'était enfui à temps, et aujourd'hui, le premier gendarme venu pourrait lui mettre la main au collet, s'il avait la velléité de repasser la frontière.

Eh bien, cette histoire authentique, indéfiniment de Ranc, le Progrès s'en amuse ainsi : « Le gouvernement de l'état de siège, à Paris, croyait avoir découvert qu'un député, M. Ranc, avait participé au mouvement de la Commune... » Il n'y a pas dans les comédies de Molière un mot mieux trouvé que ce « croyait » inventé par le Progrès. Il continue : « Il (le gouvernement de Paris) était fort pressé : pensez donc, un militaire est habitué à être obéi... » Puis encore : « Les faits relatés étaient déjà connus depuis longtemps — raison de plus pour poursuivre, n'est-ce pas ? — mais ils étaient si peu prouvés, ajoute le Progrès, qu'on avait toujours négligé les poursuites... » Encore une fois, raison de plus pour poursuivre, ajouterons-nous à notre tour, afin de faire voir la fausseté ou la vérité des faits ? Ce n'est pas ainsi qu'on entend le Progrès, ami de Ranc, ami de M. Derégnaucourt. Ces Messieurs, qui ont une liberté à eux, ont aussi, on le voit bien, une justice à eux. Autrement M. Derégnaucourt aurait-il voulu empêcher les poursuites contre Ranc, depuis condamné à mort ? Autrement le Progrès essayerait-il de justifier aussi naïvement aujourd'hui ce vote de son candidat, vote qui, autant que faire se pouvait, tendait à enlever un criminel de la pire espèce à la justice de son pays ?

Dans son zèle de justification, le Progrès s'en prend au gouverneur de Paris et montre bien qu'il aime peu le militaire. Tout l'article a du reste un parfum tout à fait commandé.

M. Derégnaucourt par son vote en faveur de Ranc, est représenté comme « sauvant la dignité de l'Assemblée qui ne devait pas être livrée à la première sommation d'un général habitué à être obéi la minute. » Ceux qui ont voulu que justice fut faite, ont, d'après le Progrès obéi à un « désir militaire. » Un désir militaire est un bon mot pour la fin. En le lisant, on pense aux voyous de Belleville qui, en voyant passer nos soldats disent : Ces Versaillais !

Électeurs, voulez-vous faire plaisir à la Prusse, à M. de Bismarck notre ennemi acharné ?

Nommez des radicaux. N'est-ce pas M. de Bismarck qui écrivait à son ambassadeur à Paris : « Il faut laisser les affaires françaises suivre leur cours, c'est-à-dire marcher à la République radicale. » « Nous désirons que la France reste faible et dans l'impuissance de trouver des alliés en Europe. »

Nos ennemis savent bien qu'avec une République violente, avec des députés radicaux qui mineront le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, la France ira s'affaiblissant. Ils savent qu'alors, en face du pays troublé, des intérêts alarmés, de l'Europe effrayée, ils trouveront facilement un prétexte pour nous déclarer la guerre.

C'est ce qu'ils veulent. C'est ce que nous ne voulons pas !

Dans un club de Paris, la semaine dernière, l'orateur radical — un papeter, sans doute — traitait les modérés de « RÉPUBLICAINS DE CARTON. » Le Progrès du Nord vient de relever cette épithète, et c'est à M. Descaz qui l'applique.

Elle a pu faire rire aux éclats à Belleville. Mais dans les colonnes du Progrès... Plus d'un de ses lecteurs a dû rire jaune. Accoler le nom de la République au souvenir des SOLDIERS DE CARTON distribués par milliers à nos malheureux mobilisés, pendant l'hiver de 1870 ! est-il possible d'appeler avec

plus de maladresse la négligence et l'incapacité de nos administrateurs improvisés le 4 septembre !

Une autre fois, le Progrès sera plus adroit, nous en sommes certains. (Propagateur.)

M. Leurent vient d'adresser la profession de foi suivante à ses électeurs :
Électeurs des deux cantons de Tourcoing.

Mes chers concitoyens, On m'avait promis une lutte courtoise, et je pouvais avoir le droit de m'y attendre, fort de trente-cinq ans de services rendus à la ville et aux cantons de Tourcoing.

Mais on m'abreuve de calomnies. Plusieurs me sollicitent d'y répondre. D'autres réclament une profession de foi.

La voici, elle sera courte et précise : Je suivrai fidèlement, dans la voie qu'il a lui-même tracée, le maréchal de Mac-Mahon et je le défendrai lui et son gouvernement. La politique loyale, ferme et honnête, du maréchal assure au pays la calme et la sécurité qui lui sont nécessaires.

Quant aux questions religieuses qui se posent dans la nouvelle Assemblée, mes votes seront toujours en parfaite harmonie avec les principes et les convictions de notre contrée.

J'étudierai et j'accueillerai avec empressement toutes les mesures propres à améliorer la situation des classes ouvrières.

J'ai dit que l'on m'abreuve de calomnies, voici les principales :

On me prête ce propos odieux : qu'un ouvrier peut vivre avec trente sous par jour. Il y a quinze ans qu'on répand cette calomnie, et depuis quinze ans j'offre dix mille francs à celui qui prouvera que je suis l'auteur d'une semblable absurdité. Aujourd'hui, j'en offre vingt mille à verser au bureau de bienfaisance.

On dit que, si je suis nommé député, vous serez exposé à la guerre, ce mensonge n'est qu'un moyen électoral. Le malheur de la France, c'est d'avoir abandonné sa politique de paix depuis plus de vingt ans ; et je ne connais personne, après nos affreux malheurs, qui veuille nous entraîner à une nouvelle guerre.

On m'accuse encore d'être l'auteur des impôts de consommation, qui pèsent si lourdement sur les classes ouvrières. C'est absolument le contraire de la vérité. Si l'on avait les procès-verbaux des diverses commissions du budget, où se sont discutés les nouveaux impôts, on se convaincrait de l'énergie que j'ai apportée pendant quatre ans de discussion persistante à combattre les impôts de consommation.

L'impôt sur la chicorée ! Je l'ai toujours déclaré détestable et injuste, par cette raison que, dans la région du Midi, on ne consomme pas de chicorée, et que, pour boisson ordinaire, on consomme vingt millions d'hectolitres de vin sans un centime d'impôt.

Malgré mes efforts et ceux des députés du Nord, l'impôt a été voté ; mais, avec le concours de mon collègue, M. Plichon, nous sommes arrivés à le réduire à trente centimes au kilogramme, au lieu de cinquante proposés par le gouvernement.

De plus, j'ai obtenu que les ouvriers puissent brûler leur chicorée eux-mêmes sans payer l'impôt.

Le tabac ! On a voulu établir un impôt unique pour toute la France, et le porter d'abord à 12 francs, puis 14 fr. Avec mes honorables collègues MM. Brame et des Rotours, nous avons réussi à obtenir une grande réduction pour les consommateurs du département du Nord, et le tabac est vendu aujourd'hui au prix de 3 fr.

L'impôt sur la bière ! On a voulu l'augmenter de 20 pour 100, et, grâce aux efforts de moi-même, M. Plichon, et aux miens, la bière se vend toujours au même prix.

Je ne passerai pas en revue tous les impôts de consommation, si lourds pour l'ouvrier. J'ai l'espoir fondé qu'ils seront prochainement diminués, et, déjà,

je m'étais associé à certains travaux financiers de MM. Casimir Perier et Desseignin, pour trouver les moyens de donner satisfaction aux classes ouvrières.

La position des députés du Nord est extrêmement difficile ; le Midi qui n'a pas vu l'ennemi sur son territoire, ne veut pas payer d'impôts, et il accable notre département.

Pour équilibrer le budget et couvrir le déficit causé par la guerre et de l'indemnité allemande, il y a eu nécessité de créer six cents millions de nouveaux impôts.

Je devais avoir, pour première occupation, de sauver l'industrie, sans laquelle il n'y aurait plus de travail. J'ai réussi à écarter l'impôt sur les matières premières, et les témoignages de sympathie qui me sont venus de toute la France, ont été la récompense de mes efforts.

Tout péril n'est pas écarté ; aujourd'hui même, je reçois une convocation du ministre du commerce, en ma qualité de membre du Conseil supérieur de l'agriculture et du commerce, pour assister aux conférences qui commenceront le 13 mars, pour le renouvellement des traités de commerce avec l'Angleterre, la Belgique, etc.

Si vous me faites l'honneur de me réélire, je serai toujours au premier rang de vos défenseurs. Je ne me suis pas occupé seulement des questions industrielles, j'ai aussi défendu l'agriculture, et notamment la distillerie, et la sucrerie.

Électeurs, Personne n'ignore et ne conteste mon dévouement aux intérêts du pays et les services que j'ai rendus.

Il ne tient qu'à vous que je les continue avec l'expérience et l'autorité d'une position acquise par cinq années de travaux sérieux à l'Assemblée nationale.

Jules LEURENT.

On célébrait la modération de M. Gambetta ! Peut-être aurait-on pu naviguer patdownner cette naïve erreur aux oubliettes qui ne savent plus qu'en 1870, au Corps législatif, M. Gambetta, parlant de plébiscite et de république, étouffa un jour la France par une grande oraison de son dogmatisme républicain qui parut douce et raisonnable, comme il devait l'être, quelques mois plus tard, par la folie et la fureur de sa dictature. On aurait également pu excuser d'être si crédules ceux qui, en 1874 et 1875, n'ont pas vu deux ou trois fois, dans l'Assemblée, M. Gambetta déchirant et rejetant les oripeaux de sa fausse sagesse, reparaissant tel que l'a fait sa démocratie, reprenant son vrai personnage, retrouvant l'allure de son tempérament et prouvant bien, comme par exemple dans le débat du rapport Savary, que le tribun est resté le même sous le déguisement lu politique. On pouvait enfin ne pas s'indigner trop vivement de l'indulgence de ceux qui ne croyaient au modérantisme de M. Gambetta que parce qu'ils ignoraient le contrat de Belleville, la durée du pacte et l'art perfide avec lequel « la méthode » de M. Gambetta, méthode de temporisation et de feinte, conduisit la République, par les votes du radicalisme, au même abîme que la violente précipitation de M. Naquet.

Mais qu'on glorifie donc aujourd'hui la modération de M. Gambetta ! Tandis qu'il court de Marseille à Bordeaux, à Lille, à Paris, à Avignon, traquant son éloquence dans de longues phrases et enveloppant de voiles blanches son radicalisme ; tandis qu'il affecte de se montrer à ses simples du Nord et du Midi si calme et si innocent, on sait ce que fait la République française, son modérateur. Elle patronne devant les électeurs de Paris l'homme qui a dit : « La République, c'est le socialisme ! » Elle offre à M. Louis Blanc une triple couronne de député ! Elle recommande M. Barodet ! Elle préconise M. Benjamin Raspail ! Elle accompagne de ses plus tendres vœux M. Lockroy et M. Villeneuve, M. Clémenceau et M. Gréppio, M. Floquet et M. Germain Cassel ! Voilà les modérés auxquels elle confie les intérêts de la

France.

France.

France.

France.

France.

France.

France.

France.

république conservatrice. Un seul des candidats du centre gauche, M. Thiers, a sa faveur ; c'est la seule marque de prudence que la République française, consente à donner.

Non-seulement elle accueille ces sécrétaires et ces agitateurs dont le centre gauche, dans son manifeste d'hier, suppliait Paris de repousser les ambitions ; mais, ce manifeste, elle ne l'honore pas même d'une critique ; elle le méprise au point d'en refuser la moindre citation ; elle n'en publie pas un seul mot. Et toutefois, sans ironie, avec un sérieux vraiment comique et qui, à force de dédain, pourrait bien paraître outrageant au centre gauche, elle vante, à l'heure même où elle affiche ainsi son excusivisme, elle vante « la grande communion républicaine de Paris », la conciliation, « l'union des gauches » !

Nous voyons bien à quels candidats la République française fait faire à sa table « la grande communion républicaine » : c'est celle des deux sectes de radicaux dont M. Gambetta est le prophète et M. Louis Blanc le pontife. Mais le spectacle est instructif, le témoignage est irrécusable : la République française admet à ses autels certains prosélytes du Rappet, elle en écarte ceux qui suivent la culte du Temps ou qui ont la philosophie du Journal des Débats ; elle repousse ces libres penseurs du centre gauche qui traitent de thaumaturges les croyants du radicalisme. Quand donc la République française, nous parle de « l'union des gauches », il est évident qu'un certain reste d'habitude commande encore à son langage. Mais c'est pure hypocrisie, si ce n'est inadverence. En réalité, l'union est dissoute, l'association cesse, la séparation a recommencé, celle que l'élection de M. Barodet marquait en 1873 ; et, cette fois, ce sera sans doute pour toujours, il n'y aura plus, après le 20 février, une pareille occasion de grouper ces trois gauches dont, après-demain, la plus modérée aura été proscrite par celle où règnent M. Gambetta et M. Louis Blanc. Elles ne trouveront plus le vague terrain d'un mot comme celui de la République pour leur servir d'abri commun. La République est constituée, elle a son titre et ses lois. Il s'agit désormais, comme l'a dit le manifeste du centre gauche, de savoir si elle subsistera, c'est-à-dire si elle sera conservatrice ou non. Or les candidatures de l'extrême gauche l'annoncent clairement : ses chefs ne veulent pas que la République soit conservatrice. On le voit donc : le centre gauche a reçu hier, avec la liste de la République française, son dernier avertissement.

CHRONIQUE

On annonce pour jeudi prochain l'arrivée à Paris du roi et de la reine des Belges. La famille royale de Belgique va passer une partie de la mauvaise saison à Pau. Le comte et la comtesse de Flandre iront rejoindre le roi et la reine dans le commencement du mois de mars.

On attend à Paris la visite d'une ambassade de Birmanne, dont on signale l'arrivée à Suez.

Les nouvelles de la grande-duchesse Marie de Russie redevenant allemandes. L'empereur et l'impératrice se sont rendus chez elle à minuit. Les médecins désespèrent de prolonger sa vie plus de deux jours. Les bals de la cour sont contremandés.

Les dernières nouvelles de l'état de santé de M. Patin sont loin d'être satisfaisantes. Le malade a passé une très-mauvaise nuit ; il est oppressé, et dans un tel état d'anéantissement qu'il pourrait ne pas passer la journée.

Quant à M. Firmin-Didot, voici le dernier bulletin : « L'état de M. Firmin-Didot est toujours le même et reste exempt de complication. » D'autre part, on dit que le malade a passé une assez bonne nuit, mais que la température qu'il fait depuis ce matin l'a beaucoup fatigué.

Les prendre. Colonel, ce chef-là c'est Mitok, dit la vieille femme en s'avançant.

Mitok ? s'écria le colonel avec une joyeuse surprise.

Mitok ? répéta le capitaine Ignatiev avec une singulière intonation.

Alexandra ne disait rien, et se tenait toujours presque invisible, dans l'ombre.

Vraiment, c'est Mitok ? répéta le colonel. Mais en êtes-vous bien sûr, le connaissez-vous, la mère ? Savez-vous que ce coquin-là est difficile à surprendre, parce qu'il a de bonnes cordes pour les espions ?

Je ne crains ni lui ni ses cordes, répliqua la bohémienne en relevant la tête, et je l'ai assez vu pour le connaître parfaitement. C'est un grand bel homme, qui a la mine fière, les cheveux noirs et les épaules larges ; qui, d'un revers de sabre, tranche une tête d'homme comme une tête d'oignon ; et qui saute, sans l'arrêter, sur un cheval au galop.

Il est patriote jusqu'à la frénésie, brave comme si la mort n'existait pas, et, au lieu d'un aigle, c'est un fer de faux qui brille au dessus de son étendard... Avec cela, vous savez sans doute que Mitok n'est pas son vrai nom : ce n'est que son surnom de guerre.

Non vraiment, je ne le savais pas,

Six prêtres et un frère viennent de partir de Lyon pour la périlleuse mission de Dahomé. Une foule nombreuse assistait aux adieux, dans la chapelle des Missions africaines.

Une feuille judiciaire de Berlin annonce que la cour suprême de Berlin a résolu de citer le comte d'Arnim à comparaître, comme prévenu du crime de haute trahison, par suite de la publication de la brochure « Pro Nihilò ».

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 18 février. « Vous allez aux élections. Batez-vous bien ; car il s'agit du salut ou de la mort de la France. » Voilà ce qu'un brave général, qui sert la France en se tenant écarté des luttes politiques, écrivait, il y a quelques jours à M. Du Breuil de Saint-Germain, candidat conservateur dans la Haute-Marne. C'est l'excellent journal de Langres, la Haute-Marne, qui nous fait connaître ce langage tenu par l'honorable général dont les paroles, citées par M. Du Breuil dans une réunion électorale, ont vivement ému l'auditoire.

Il faut donc répéter à tous les électeurs : « Allez aux élections. Batez-vous bien ; car il s'agit du salut ou de la mort de la France. »

Dans le 20^e arrondissement, Belleville et Ménilmontant, la lutte est très vive entre Danton-Gambetta et Robespierre Bonnet-Duverdier. Il y a deux comités pour chacun des deux candidats.

Nous voyons reparaitre les journaux rouges de 1848 : Les Droits de l'Homme ; le Peuple. On annonce l'apparition du Robespierre. Ces journaux s'impriment à Lagny pour échapper à l'autorisation préalable exigée par l'état de siège à Paris ; ils sont expédiés en ballots et distribués par des colporteurs, mais il est bien probable qu'après les élections, le gouvernement arrêtera cette propagande.

Je suis toujours sans lettres et sans nouvelles du quartier général carliste. Une lettre de Madrid publiée par le Journal des Débats fait l'aveu de la complicité du gouvernement français avec les Alphonsistes. Voici ce qui est écrit par le correspondant des Débats : « La bienveillance du gouvernement français pour la monarchie espagnole actuelle n'a pu être mise en question par des politiques décidés à ne voir les faits qu'à travers leurs programmes ; il est donc inutile d'insister sur ce point. Pour les hommes de bonne foi la lumière est faite, c'est tout ce qu'il faut. »

On lit dans le Journal de Genève du 17 février : « Aujourd'hui, 17 février, à onze heures et demie, il y a trois ans accomplis que M. Couvle, commissaire de police, suivi d'un américain E. Bastian s'introduisit furtivement dans la chambre de Mgr Mermillod et lui dit, avec la politesse du corps-de-garde : « Cette fois, monseigneur, il faut faire votre paquet... J'ai ordre de vous arrêter à l'instant. Voici un arrêté du Conseil fédéral. Eh bien ! je l'accepte, répondit monseigneur en prenant l'arrêté, ce sera mon passeport pour le Ciel. »

A midi et quart les gendarmes sortaient avec leur victime entre les mains et fuyaient précipitamment sur la route de Ferner, sans que la population se fût aperçue de ce coup de main, semblable à celui que le gouvernement conservateur calviniste avait fait exécuter 27 ans auparavant sur la personne de M. Marillen, curé de Genève.

A la nouvelle de cet attentat, les catholiques de Genève furent consternés ; pendant trois jours consécutifs, il y eut foule aux églises de la ville pour des prières expiatoires ; le dimanche suivant, quatre mille hommes du canton allaient à Ferner exprimer à leur évêque exilé, dans une solennelle démonstration, leurs ardentes sympathies et leur inviolable fidélité.

Aujourd'hui donc, commence une quatrième année d'exil, le soi genevois est ouvert à tous les réfugiés de la Com-

dit le colonel, en baissant la voix et en faisant approcher la bohémienne. Cinquante roubles de plus, bonne femme, si vous pouvez me révéler... — Il s'appelle Witold Turno, » répondit la vieille mère.

Un léger cri, réprimé presque aussitôt, se fit entendre dans l'obscurité de la salle, et Alexandra, toute droite, pâle, les yeux grands ouverts, fit un pas vers le colonel.

Ah ! c'est vraiment curieux ! reprit-elle aussitôt en éclatant de rire. Witold Turno ! mon ancien cavalier... Figurez-vous, mon père, que j'ai rencontré ce jeune homme au bal chez Aline. Nous avons dansé ensemble, et le voici maintenant qui fait le général dans nos environs ! Je suis curieuse de savoir si la guerre lui va aussi bien que la danse, et s'il n'a pas oublié la mazurka. Ah ! ah ! la singulière occupation pour un aussi joyeux valseur !

Et la jeune fille termina sa phrase en riant, mais d'un rire moins frais et moins franc qu'il ne l'était d'ordinaire.

En ce moment, par hasard, les yeux d'Alexandra rencontrèrent ceux du capitaine Ignatiev, qui s'était, lui aussi, rapproché de la bohémienne, et elle remarqua, malgré son trouble, qu'il avait légèrement pâli.

(A suivre). Etienne MARCEL.

Mons, à tous les conspirateurs espagnols, etc., est fermé à un citoyen Genevois qui, aux yeux de toute l'Europe, est la gloire de notre pays... la liberté a cessé d'exister à Genève le jour de l'exil, elle n'y rentrera que par la loyale reconnaissance de nos droits religieux, par la nécessité dont quelques honorables protestants ont déjà donné l'exemple. Combien de jours nous séparent encore de ce retour, c'est ce qu'il est difficile de prévoir, mais il est probable que pas-sions et d'ambitions qui exploitent cette crise des libertés publiques.

Qu'est-ce qui guide, en ce moment, le marché financier ? Personne ne peut le dire... il faudrait peut-être viser par trop haut dans le monde officiel... Ce qu'il y a de certain c'est que, dans la tenue du marché, il y a plus de politique que d'affaires.

Mais ce qu'on est unanime à affirmer, c'est que les cours, par leurs enjambées irrégulières, achèvent de s'emporter comme si nous étions à la veille d'un événement heureux.

Les vendeurs sont forcés de se racheter ! A la façon dont le mouvement est lancé, de mauvaises élections seraient doublement funestes ; elles jetteraient le marché dans les plus graves embarras.

Le public serait afoflé... ceux qui se seraient rachetés antérieurement se trouveraient doublement vendeurs... Quelle débâcle ! DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

L'article 13 de la loi organique sur l'élection des députés, voté le 30 novembre 1875 par l'Assemblée nationale, est ainsi conçu :

Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni : 1° La majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° Un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Un deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

On a demandé s'il fallait considérer le bulletin blanc, c'est-à-dire le bulletin ne portant le nom d'aucun candidat, comme suffrage exprimé.

Nous répondons que le bulletin blanc n'est jamais compté dans le total des suffrages exprimés.

Il ne peut avoir d'effet qu'autant qu'il empêche le candidat, selon le paragraphe 2 de l'article 13, d'obtenir un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits ; il équivaut, par conséquent, à une abstention pure et simple.

Une circulaire de M. Buffet aux préfets leur indique le mode uniforme suivant lequel ils doivent transmettre les renseignements électoraux au ministère de l'intérieur le samedi de la semaine de dimanche prochain.

Le dépouillement des arrondissements s'effectuera avec une grande rapidité. Chaque sous-préfet adressera à la préfecture les résultats du scrutin aussitôt qu'ils seront connus, et le préfet, au fur et à mesure que ces résultats lui parviendront, transmettra au ministère de l'intérieur un tableau indiquant uniquement, la circonscription, le nombre des électeurs inscrits, celui des votants, les noms des candidats avec les voix obtenues sans désignation.

Ce rapport détaillé sur les phases de l'élection et les appréciations auxquelles elles donneront lieu, devront être adressés le lendemain par chaque préfet au ministère de l'intérieur.

M. le préfet du Nord invite les maires à rappeler dans toutes les communes qu'une session d'examen aura lieu le 1^{er} avril dans tous les corps d'armée de France, pour le recrutement des sous-lieutenants de la réserve active.

En vertu d'une disposition additionnelle de la loi, les anciens sous-officiers de mobiles sont maintenant admis à concourir.

Les candidats retardataires pour les différents grades dans l'armée territoriale seront en même temps admis à subir leurs épreuves.

M. l'abbé Beccart, doyen de Bouchain, est nommé doyen de Merville en remplacement de M. l'abbé Legrand, décédé.

M. l'abbé Bourgois, curé de Béthen-court, est nommé doyen de Bouchain, en remplacement de M. l'abbé Beccart.

On nous communique la note suivante : « Les restes de la maison incendiée, rue des Fabricants menacent de s'écrouler incessamment. La chute de la façade encore debout pourrait amener de sérieux dangers. Le péril est imminent ! Outre la circulation des voitures interrompue, ce qui est fort gênant, on craint pour la sécurité des passants et des maisons voisines.

Il serait donc prudent de ne pas attendre un accident pour agir, il faut avant que l'écrasement inévitable n'ait lieu, motu proprio, procéder à la démolition immédiate. Avis en est donné à qui de droit.

On écrit de Calais, le 17 février : « Un terrible accident vient de jeter la désolation dans notre ville. Un capitaine d'artillerie des plus estimés, un maréchal-des-logis, un brigadier et un artilleur se trouvaient réunis près des fortifi-

Fondé par le Journal de Roubaix

20

atrie & Dévouement

DEUXIÈME PARTIE

BATAILLES.

VI

(Suite)

« Il s'agit de préciser vos renseignements, dit le colonel. Où est campée cette bande ? — En ce moment, elle est en marche ; à la fin de la nuit elle s'installera dans le bois de Kolkli. — Fort bien ; et d'où vient-elle ? — De Kory, village du seigneur Stanislas Wajtowicz, dont la maison et les biens sont un vrai nid de rebelles... Colonel, si vous trouvez que mes informations méritent une récompense, la seule que je vous demande est de pendre ce mécréant. — Avez-vous donc contre lui quelques motifs de vengeance particulière ? — Oh ! si j'en ai ! soupira le tsigane. Nous n'avons qu'une peur, voyez-vous ; et ma mère que voilà l'aimait comme la prunelle de ses yeux. Le seigneur Wajtowicz la décida, à force de promesses